



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 26 Mars 2024

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

- Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RENCONTRES REPORTEES

30/03/24

U18F à 8

Rencontre n°27835475 – Groupe Unique

ENT BEAUMONT MOURS 1 – ECOUEN FC 1

Rencontre du 03/02/24



U15F à 8

Rencontre n°27836492 – Groupe A

ST PRIX ES 1 – ST OUEN L'AUMONE AS 2

Rencontre du 23/03/24

05/04/24

SENIORS F à 8

Rencontre n°27836499 – Groupe B

GAFEPB 1 – GROSLAY FC 2

Rencontre du 29/03/24

SENIORS F à 8

Rencontre n°27837504 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Rencontre du 01/03/24

22/04/24

SENIORS F à 8

Rencontre n°27836490 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – GROSLAY FC 2

Rencontre du 22/03/24

05/05/24

SENIORS F à 8

Rencontre n°27836498 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1

Rencontre du 29/03/24

MODIFICATIONS D'HORAIRES - LIEUX

SENIORS F à 8

Rencontre n°27837520 – Groupe A

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1 – ENTENTE HERBLAY ST LEU 2

Rencontre du 29/03/24 à 13h30

Nouvelle installation : Stade des Beauregards 3 à Herblay

APPEL FEUILLE DE MATCH

PUISEUX LOUVRES FC 2

U15F à 8 – Groupe B

Rencontre n°27836520 du 23/03/24 contre CERGY PONTOISE FC 4

1^{er} Appel le 25/03/24

FORFAITS AVISES

HERBLAY ES 2

U15F à 8 – Groupe B

Rencontre n°27836518 – du 23/03/24

1^{er} Forfait



ST BRICE FC 1

U15F à 8 – Groupe B

Rencontre n°27837509 – du 23/03/24

1^{er} Forfait

AMENDES

ECOUEN FC 2

U15F à 11 – Groupe A

Rencontre n°27836079 – du 09/03/24 contre Ecouen FC 1

10€ - Feuille de match irrégulière, format de Feuille de Match

ST OUEN L'AUMONE AS 2

U15F à 8 – Groupe A

Rencontre n°27836484– du 16/03/24 contre Ent Beaumont-Mours 1

30€ Forfait non avisé